



Le mot du président Patrick Gensac

Le ressort du tribunal administratif de Limoges, juge de droit commun des conflits qui opposent l'administration à ses usagers, comprend les départements de la Haute-Vienne, de la Corrèze, de la Creuse et de l'Indre. En 2018, le tribunal qui compte 9 magistrats a vu le renouvellement d'un tiers de son effectif. Outre un nouveau président, nommé à compter du 2 décembre 2018, deux magistrats, issus du concours de recrutement, ont été affectés le 1^{er} juillet 2018.

Malgré 2085 affaires enregistrées, soit une hausse de 9,9%, la productivité du tribunal s'est accrue avec 2 126 affaires jugées, soit 7,9% de plus qu'en 2017 et c'est la première fois que la barre des 2000 requêtes jugées annuellement est franchie. Le taux de couverture de 102% reste positif pour la troisième année consécutive marquant un assainissement de la situation du tribunal qui se concrétise également par une réduction du stock des affaires en instance et une légère diminution des délais de jugement.

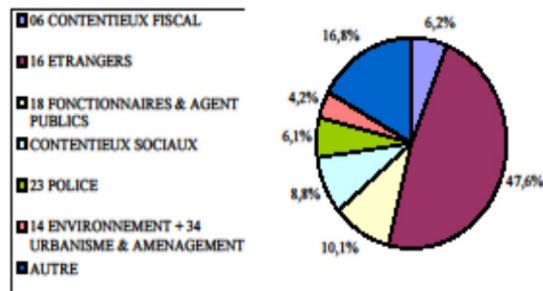
Pour l'année 2019, l'objectif sera pour l'ensemble de la communauté juridictionnelle de maintenir un niveau d'activité lui permettant d'absorber la hausse du contentieux et de développer les modes alternatifs de règlement des litiges dans le souci d'apporter une réponse plus adaptée aux besoins des justiciables.

Enfin, l'année 2019 sera marquée par le début des travaux d'agrandissement et de restructuration du tribunal qui, à terme, permettront notamment une amélioration des conditions d'accueil du public et des avocats.

Répartition des affaires enregistrées en 2018 par type de contentieux



Répartition des affaires jugées en 2018 par type de contentieux



2 085

affaires enregistrées soit une hausse de 10,11% par rapport à 2017

2 126

affaires jugées

Délai prévisible moyen de jugement

10 m 14 j